



# Appel à projet 2023-2

## DIM PAMIR

### Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience

#### Texte d'orientation

Date de lancement de l'appel : 12 janvier 2023

Date de clôture de l'appel : 31 octobre 2023

Dépôt des projets : <https://pamir-aap23-2.sciencescall.org/>

Contact : [pamir-admin@groupe.renater.fr](mailto:pamir-admin@groupe.renater.fr)

#### Sommaire

1. Présentation et objet de l'appel à projet.....	2
1.1. Portage et partenaires du projet .....	2
1.2. Liens avec le DIM MAP ou le DIM PAMIR.....	2
1.3. Interventions des porteurs du DIM PAMIR et de la Région Ile-de-France.....	2
1.4. Engagements en matière de science ouverte .....	2
1.5. Engagements : citation, communication, mise à disposition du dossier .....	2
1.6. Établissement gestionnaire de la subvention, financement et cofinancement.....	3
1.7. Langue.....	3
1.8. Signatures.....	3
1.9. Charte de nommage des fichiers constituant le dossier.....	3
1.10. Composition du dossier.....	3
2. Calendrier.....	4
3. Processus de sélection des projets – éligibilité et évaluation.....	4
3.1. Critères d'éligibilité.....	4
3.2. Critères d'évaluation.....	5
4. Versement de la subvention, suivi et reporting financier .....	5

## 1. Présentation et objet de l'appel à projet

Le DIM Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience (PAMIR) lance l'appel à projet AAP 2023-2 Événement au fil de l'eau. Il a pour objectif le soutien à des colloques, rencontres, symposiums, écoles d'été, ayant une dimension interdisciplinaire et internationale, et pouvant ainsi concourir à asseoir la dimension internationale du DIM. L'événement doit se dérouler en région Île-de-France. Le montant de l'aide est plafonné à 4 000 euros hors taxes. Le cadrage de l'événement doit s'inscrire dans plusieurs des axes méthodologiques et au moins un champ thématiques du DIM.

### 1.1. Portage et partenaires du projet

On se reportera au [Glossaire](#) pour les définitions suivantes : membre du DIM, membre académique du DIM, portage d'un projet.

Le partenariat du projet doit respecter les conditions décrites dans la section 3. Il est à noter que :

- La présence de plusieurs membres dans le partenariat du projet est fortement encouragée.
- L'adjonction de partenaires extérieurs au DIM est possible.

### 1.2. Liens avec le DIM MAP ou le DIM PAMIR

Il est obligatoire d'indiquer les liens que le projet aurait avec des projets financés antérieurement par les DIMs Matériaux anciens et patrimoniaux (MAP) ou Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience (PAMIR).

Seront financés prioritairement les projets incluant dans le programme de l'événement des présentations de projets soutenus par le DIM MAP ou par le DIM PAMIR (présentation orale, poster, etc.). Pour les événements les plus importants, les mesures encourageant la participation des communautés scientifiques franciliennes seront appréciées.

### 1.3. Interventions des porteurs du DIM PAMIR et de la Région Ile-de-France

Si le projet est soutenu, le/la porteur·se de projet doit proposer aux porteur·ses du DIM PAMIR et aux services compétents de la Région Île-de-France d'intervenir lors de l'ouverture ou de la clôture de l'événement.

### 1.4. Engagements en matière de science ouverte

Si le projet est soutenu, les communications/productions scientifiques des personnes impliquées dans le partenariat du projet, de même que les interventions des personnes associées à des projets financés par le DIM MAP ou le DIM PAMIR, devront être obligatoirement entrées [dans HAL](#) par les membres du projet. Les identifiants HAL sont à envoyer à l'adresse [pamir-science-ouverte@groupes.renater.fr](mailto:pamir-science-ouverte@groupes.renater.fr), pour qu'ils soient répertoriés dans la collection HAL du DIM.

### 1.5. Engagements : citation, communication, mise à disposition du dossier

Si le projet est soutenu :

- Le soutien apporté par le DIM PAMIR devra impérativement être indiqué dans toute communication écrite ou orale faite autour du projet financé par la phrase suivante : « Projet soutenu par la Région Île-de-France dans le cadre du Domaine de recherche et d'innovation majeurs « Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience » » ou « This work was supported by the Paris Île-de-France Region – DIM "Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience" ».
- Le comité d'organisation de l'événement sera en relation avec l'équipe administrative du DIM pour les relais en matière de communication (réseaux sociaux, autres médias, etc.).
- Les logos du DIM et de la Région Île-de-France devront figurer sur tous les supports de communication de l'événement.

- Les logos du DIM et de la Région Île-de-France devront figurer sur tous les supports de communication (présentation orale, poster, etc.) des partenaires du projet et des autres intervenant·es financé·es par le DIM.
- Les (co)porteur·ses et partenaires du projet s’efforceront de participer aux journées organisées par le DIM.
- Le/la porteur·se s’engage à mettre à la disposition du DIM les éléments (présentations, images, etc.) nécessaires à sa communication (site internet, illustrations, etc.).
- Le partenariat du projet autorise l’équipe administrative du DIM à analyser l’ensemble des éléments du dossier après anonymisation, de manière à produire des analyses statistiques.

## 1.6. Établissement gestionnaire de la subvention, financement et cofinancement

### Établissement gestionnaire de la subvention

Sauf cas particuliers (par exemple équipes d’accueil, laboratoires pour lesquels le CNRS n’est pas cotutelle, etc.), **ou cas exceptionnels à motiver**, l’établissement gestionnaire de la subvention sera le CNRS. L’établissement gestionnaire de la subvention signe obligatoirement [le fichier de signatures](#).

### Financement et cofinancement

La demande de financement peut être associée à des cofinancements, ce qui est vivement encouragé. Dans ce cas, les cofinanceurs et les montants attendus doivent être précisés, et l’obtention de l’aide du DIM peut être conditionnée à l’obtention réelle du cofinancement attendu.

## 1.7. Langue

Le projet peut être rédigé indifféremment en français ou en anglais.

## 1.8. Signatures

Dans [le fichier de signatures](#), trois signatures sont demandées **pour chacune des entités constituant le partenariat (porteur·se, coporteur·se(s), partenaire(s))** :

- Colonne 1 : le/la scientifique ;
- Colonne 2 : le/la directeur·trice de l’entité (laboratoire, institution, acteur socio-économique) ;
- Colonne 3 : le/la représentant·e légal·e de l’établissement duquel relève l’entité (organisme de recherche, université, etc.).

**Attention : l’établissement qui reçoit le soutien financier doit obligatoirement signer sur la première ligne du tableau de signatures.**

## 1.9. Charte de nommage des fichiers constituant le dossier

Les fichiers constituant le dossier devront **impérativement** respecter la charte de nommage suivante :

**acronyme du projet**\_PAMIR\_AAP\_2023\_2\_projet.pdf (ou .doc ou .docx)

**acronyme du projet**\_PAMIR\_AAP\_2023\_2\_signatures.pdf (ou .doc ou .docx)

Si besoin est : **acronyme du projet**\_PAMIR\_AAP\_2023\_2\_annexes.pdf (ou .doc ou .docx)

Ces fichiers sont à déposer sur [la plateforme d’appel à projet](#). Un message accusant réception du dépôt du dossier vous sera envoyé.

## 1.10. Composition du dossier

### Pièces obligatoires

1. La présentation du projet dont une photographie illustrant le projet
2. Les signatures

La photo est libre de droits, ou soumise à une licence autorisant sa réutilisation, ou accompagnée par un accord écrit de l'auteur-e pour l'utilisation de la photographie et les crédits sont indiqués.

### Pièces facultatives

Les lettres de soutien ou d'intérêt et les annexes si nécessaires.

## 2. Calendrier

Étape 1	Lancement AAP 2023-2	12 janvier 2023
Étape 2	Dépôt des projets au fil de l'eau	
Étape 3	Analyse de la recevabilité des projets Expertise et évaluation Sélection des projets	Les projets sont instruits au fil de l'eau par le Comité de pilotage (Copil) du DIM. Les résultats sont rendus publics à l'issue de cette évaluation.
Étape 4	Clôture AAP 2023-2	31 octobre 2023

## 3. Processus de sélection des projets – éligibilité et évaluation

- L'éligibilité des projets est examinée par l'équipe administrative du DIM et son Comité de pilotage (Copil).
- Le Copil se réserve le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.
- Le Copil statue sur le classement des projets.

### 3.1. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité des projets correspondent aux points suivants :

- Complétude du dossier selon le format demandé : le **dossier complet** doit être déposé dans les délais et sous le format demandé (fichiers requis, nommage des fichiers, nombre de pages, etc.).
- Partenariat du projet :
  - Le projet est porté obligatoirement par un **membre académique du DIM** ;
  - Si le partenariat est constitué d'un seul membre du DIM, alors le/la porteur-se doit adjoindre au dossier des lettres d'intérêt émanant d'autres membres du réseau.
- Dépenses éligibles :
  - Toutes les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'événement sont éligibles. En revanche, les dépenses associées à des publications (publication des actes par exemple) ne le sont pas.
  - Le montant maximal accordé s'élève à 4 000 euros hors taxes.
  - Les dépenses éligibles sont postérieures au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la subvention régionale utilisée pour financer le projet (en cas de doute, prendre contact avec l'équipe administrative du DIM).
- Localisation : l'événement se déroule en région Île-de-France.
- Signatures : le fichier de signatures (unique) est complet à la date de dépôt du dossier sur la plateforme.

### **3.2. Critères d'évaluation**

L'évaluation des projets s'appuie sur les critères suivants :

- L'orientation scientifique de l'événement et le positionnement du projet dans le contour scientifique du DIM
- La qualité scientifique du programme proposé
- La dimension internationale et interdisciplinaire du projet
- L'ouverture aux membres du DIM
- La qualité du partenariat et l'apport de chaque partenaire
- La présentation du budget (précision et transparence)

### **4. Versement de la subvention, suivi et reporting financier**

- Les modalités de versement de la subvention sont précisées par le CNRS quand le CNRS est le bénéficiaire de la subvention, ou bien via une convention de reversement entre le CNRS et l'établissement bénéficiaire qui aura été choisi.
- Le montant alloué par le DIM s'entend HT.
- Les bénéficiaires finaux ne sont pas autorisés à prélever des frais de gestion.
- Les dépenses éligibles sont celles engagées entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la subvention utilisée pour financer le projet et la fin du projet.
- Le reporting financier est effectué par l'établissement gestionnaire selon des modalités définies par la DR4 du CNRS.